



ARRÊTÉ
AUTORISANT LA PROJECTION DU MAPPING VIDÉO
DU 8 DÉCEMBRE 2023 AU 6 JANVIER 2024

Nous, Maire de la commune de COMMENTRY (Allier),

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code de la route,
- Vu** la délibération du conseil municipal du 23 juillet 2020 portant sur la convention de partenariat entre le département de l'Allier et la ville de Commentry pour l'organisation de spectacles lumière sur la façade de la mairie de Commentry,
- Vu** l'arrêté municipal d 29 mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1er adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,
- Vu** l'avis de police municipale,

Considérant la demande du conseil départementale de l'Allier sollicitant la reprise des projections du mapping vidéo (Lumière sur le bourbonnais) place du 14 juillet à Commentry du 8 décembre 2023 au 6 janvier 2024.

ARRÊTONS :

Article 1 : Du vendredi 8 décembre 2023 au samedi 6 janvier 2024, dès la tombée de la nuit, le conseil départemental est autorisé à diffuser sur la façade de l'hôtel-de ville, le mapping vidéo (lumières sur le bourbonnais).

Article 2 : La tour de projection restera installée sur le site en dehors des périodes de projection et ce, jusqu'à la désinstallation de la tour.

Article 3 : Aucune réglementation particulière ne sera appliquée sur la voie publique.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du mardi 5 décembre 2023.

Article 5 : le tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la directrice générale des services de la commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'agent de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie de COMMENTRY,
Le trente novembre deux mille vingt-trois,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Thierry VERGE

